

Monsieur Le Président, Madame la DRH,
Monsieur le Responsable des relations sociales,
Mesdames et Messieurs les élus du CSE,

La **CFE-CGC** a appris au travers de sa présence sur le terrain, que plusieurs déménagements sont envisagés pour des entités actuellement présentes au bâtiment G. L'emménagement au bâtiment G a fait depuis l'année 2024 l'objet de discussions et de groupes de travail avec les différentes « entités hébergées » selon le terme consacré par la direction. Ces discussions et concertations ont permis de parvenir à des espaces adaptés à leurs activités. Le coût lié à ces concertations a été anticipé et budgété dès le début du projet du bâtiment G. Après seulement trois mois d'occupation, ce revirement consistant à organiser plusieurs déménagements nous surprend d'autant plus que des dépenses et des travaux sont déjà engagés sur le site historique.

Ce projet de déménagement, imposé directement auprès de ces entités, paraît pourtant nécessiter d'être porté à la connaissance du CSE pour les motifs suivants :

- Une perte de productivité liée au déménagement avec une désorganisation temporaire des équipes.
- Un risque de fragmentation des équipes avec un impact sur l'organisation du travail
- Manque de cap clair de la direction aboutissant à une incompréhension des collaborateurs sur les choix effectués
- Démotivation des collaborateurs qui ne sont pas impliqués dans les décisions
- Un manque de reconnaissance et perte du sentiment d'appartenance au collectif Naval Group Ollioules
- Une insécurité et incertitude sur les conditions de travail et activités
- Nécessité d'anticiper la mise en place d'un accompagnement par la structure : plan de communication

Ces motifs sont directement issus des typologies de risques RPS récemment présentés auprès des collaborateurs et des managers et pour lesquels la direction a récemment rappelé son engagement au travers d'une communication.

Si les contraintes pour les salariés et le surcoût pour l'entreprise sont manifestes, les gains opérationnels et économiques attendus le sont beaucoup moins. La **CFE-CGC** demande donc des éléments factuels permettant d'expliquer ces choix auprès des personnes qui sont directement concernées.

Nous vous demandons de prendre en compte ces éléments, nous espérons qu'une réponse sera rapidement apportée et que ces décisions pourront être débattues dans le cadre d'une concertation plutôt qu'imposées sans explications.

Merci de votre attention.

Compte-rendu
en ligne

Document
non disponible
en ligne

Réconcilions performance et bien-être au travail

Vos élu(e)s et représentant(e)s syndicaux

P. Nicolas (DS)

M. Olivia

M. Leïla

A. Audrey (DS)

S. Stéphanie

G. Nathalie

S. Lucky (DS)

C. Estelle

C. Benjamin

P. Christophe (RS)

D. Sébastien

B. Céline

J'adhère

